

## Lettre d'information aux porteurs de parts de l'OPCVM « KIPLINK CONVERTIBLES »

Objet : Mutation de l'OPCVM

Le 4 Juin 2018

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCVM « **KIPLINK CONVERTIBLES** » (FR0012649754).

Nous vous informons que la Société de Gestion a décidé de modifier la stratégie d'investissement et le profil rendement/risque de votre fonds par le biais de sa transformation en OPCVM nourricier de l'OPCVM maître ABN AMRO GLOBAL CONVERTIBLES (action I).

### 1- L'opération

Désormais les investissements ne se feront plus directement sur votre fonds via des titres en directs et/ou des OPC mais se feront au travers d'un OPCVM maître.

Cette mutation est motivée par un souci de diversification géographique et de plus grande dispersion des lignes du portefeuille, ainsi qu'une simplification et une diversification de la gestion à travers un support externe. En conséquence, l'actif de votre fonds sera exclusivement investi en actions « I » de la SICAV (dit maître) ABN AMRO Global Convertibles (FR0010557900).

**Cette opération a fait l'objet d'un agrément AMF (Autorité des marchés financiers) obtenu en date du 23/05/2018 et entrera en vigueur le 02/07/2018.**

**Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.**

**Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre.**

**Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, moyennant une commission de rachat de 2% maximum.**

Par ailleurs, les changements suivants seront opérés à la même date que la mutation :

- COLVILLE CAPITAL PARTNERS LTD ne sera plus le conseiller du fonds
- Modification de la date de clôture de l'exercice du Fonds

La date de clôture du fonds était fixée au dernier jour de bourse du mois de Juin.

Afin d'aligner la clôture du fonds sur celle de la SICAV maître, la date de clôture sera fixée au dernier jour de bourse du mois de Septembre. Par exception, l'exercice en cours commencé le 1er juillet 2017 se clôturera le dernier jour de bourse de Paris du mois de Juin 2018. La clôture suivante ayant lieu fin Septembre 2018, le prochain exercice sera d'une durée de 3 mois.

- Modification des modalités de centralisation des ordres de souscription et de rachat

Auparavant, les ordres de souscription et de rachat étaient centralisés le vendredi et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Désormais, les ordres de souscription et de rachat seront centralisés le jeudi et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Par conséquent, le nombre de jour entre la date de centralisation et la date de règlement augmente, cette dernière ayant toujours lieu le lundi.

Dernière centralisation le vendredi : le 29 juin 2018.

Première centralisation le jeudi : le 5 Juillet 2018.

**Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.**

**Vous trouverez en Annexe un tableau reprenant les principales caractéristiques comparées de l'OPCVM « KIPLINK CONVERTIBLES » avant et après la mutation.**

### 2- Les modifications entraînées par l'opération

**Cette opération entraînera les modifications suivantes :**

**Modification du profil rendement/risque : OUI**

**Augmentation du profil rendement/risque : OUI**

L'objectif de gestion actuel de votre fonds est la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence EXANE ECI-Euro. Suite à sa transformation en nourricier, il aura un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître ABN AMRO Global Convertibles (action I), à savoir battre par une gestion dynamique la performance de l'indice de référence Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR).

Par conséquent, il sera investi à 85% au moins en actions I de l'OPCVM maître et à titre accessoire en liquidités, alors qu'il adoptait jusqu'à présent une gestion active en instruments financiers et OPC.

La comparaison ci-dessous est effectuée entre les fourchettes d'exposition actuelles de votre fonds et les fourchettes d'exposition auxquelles il sera exposé via l'investissement dans le fonds maître, suite à sa transformation en nourricier :

- L'exposition aux obligations convertibles passe d'une fourchette de 0% à 100% à une fourchette de 55% à 110%.
- Jusqu'ici, l'exposition aux obligations convertibles de pays émergents était limitée à 30% de l'actif net. Après mutation, le fonds sera exposé au risque lié aux pays émergents mais sans qu'aucune limite maximum ne soit fixée en la matière.

- Jusqu'ici, l'exposition au risque de change était limitée à 30% de l'actif net. Après mutation, l'exposition au risque de change ne sera plus limitée à 30% de l'actif net. L'OPCVM maître peut être exposé au risque de change qui sera couvert partiellement ou totalement.
- Jusqu'ici, les titres de créances pouvaient représenter 0% à 100% de l'actif net du fonds et la fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux était comprise entre 0 et 10. Après mutation, les titres de créances représenteront moins de 20% de l'actif net, non compris la part constituant des obligations convertibles synthétiques. Ils ne supporteront pas de contraintes de sensibilité aux taux.
- L'exposition maximale aux marchés actions sera diminuée à 5% de l'actif net, contre 60% actuellement. Jusqu'ici, l'exposition du fonds aux marchés actions était comprise entre 0% et 60% sur toute zone géographique, tout secteur et toute capitalisation. Après mutation, les positions en actions seront inférieures à 5% dans l'OPCVM maître. Les actions pourront figurer en portefeuille de l'OPCVM maître à titre accessoire en cas de conversion d'obligations ou d'actions préférentielles sur les marchés.

#### **Augmentation des frais : OUI**

	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
<b>Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion</b>	<b>Part C : 2,25% TTC maximum</b>	<b>Part C : 1,35% TTC maximum</b>
<b>Frais indirects maximum</b>	<b>Non significatifs</b>	<b>1,30% TTC maximum</b>
<b>Commission de mouvement</b>	<b>0,7774% TTC maximum sur les actions et les obligations EUREX – MONEP en Euro</b>  <b>Options :</b> - CM-CICS 0,28% Min 7€ - Kiplink 1,34% Min 3,588€  <b>Futures :</b> - CM-CICS 2,20 €/lot - Kiplink 10,53 €/lot <b>CME – CBOT (USD) – OCC</b>  <b>Options Futures:</b> -CM-CICS 2,20 €/lot - Kiplink 10,53 €/lot	<b>Commission fixe de 18€ TTC maximum</b>
<b>Commission de surperformance</b>	<b>Part C : 20%TTC de la performance annuelle positive de l'OPCVM au-delà de la performance de l'indice EXANE-ECI EURO coupons réinvestis</b>	<b>Néant</b>
<b>Frais courants</b>	<b>2,59% (frais courants prélevés à la dernière clôture)</b>	<b>2,10% (frais courants estimés)</b>

Frais et commissions dans l'OPCVM maître, pris en compte lorsqu'applicables dans les frais indirects de l'OPCVM nourricier :

<b>Commission de souscription non acquise à l'OPC</b>	<b>2,5% maximum</b>
<b>Frais courants prélevés à la dernière clôture</b>	<b>0,65%</b>
<b>Frais de gestion financière</b>	<b>0,60% TTC maximum</b>
<b>Frais administratifs externes à la société de gestion</b>	<b>0,20% TTC maximum</b>
<b>Commissions de mouvement</b>	<b>- 0,40% maximum du montant de la transaction sur les instru financiers hors options et futures</b> <b>- 2€ maximum par lot sur les contrats de futures</b> <b>- 0,75% maximum de la prime sur les options</b>

### **3) Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour de l'OPCVM « KIPLINK CONVERTIBLES » sur le site internet [www.kiplink-finance.fr](http://www.kiplink-finance.fr) ou d'en faire la demande auprès de :

KIPLINK FINANCE  
 17, avenue George V - 75008 PARIS  
 +33(0)1.56.43.44.80

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

- Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
- Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, moyennant une commission de rachat de 2% maximum.
- N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Annexe : tableau reprenant les principales caractéristiques comparées de l'OPCVM « KIPLINK CONVERTIBLES » avant et après la mutation**

	Avant	Après
<b>OPC d'OPC</b>	Non, inférieur à 10% de l'actif net	oui, OPCVM nourricier
<b>Objectif de gestion et Indicateur de référence</b>	Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence d'obligations convertibles <b>EXANE ECI-Euro</b> , sur la durée de placement recommandée.	Cet OPCVM a un objectif de gestion similaire à celui de l'OPCVM maître ABN AMRO Global Convertibles (action I), à savoir battre par une gestion dynamique la performance de l'indice de référence <b>Thomson Reuters Global Focus Hedged Convertible Bond Index (EUR)</b> , diminué des frais de gestion réels sur la durée de placement recommandée. La performance de l'OPCVM nourricier pourra être inférieure à celle de son maître, compte tenu des frais propres au nourricier.
<b>Stratégie d'investissement</b>	<p>Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active en relation avec un indice de référence, afin de disposer d'un positionnement clair en termes de segment de marché, d'univers de risque et d'objectif de performance, tout en recherchant l'optimisation du couple rendement / risque du portefeuille par rapport à son indice.</p> <p>La référence à l'indice EXANE ECI Euro traduit l'adoption d'un profil de risque correspondant au marché des obligations convertibles ou échangeables en actions. Le comportement des obligations convertibles ou échangeables est influencé par l'évolution des marchés d'actions, mais également par les facteurs agissant sur les obligations, notamment l'évolution des primes de risque des émetteurs privés et celle des taux d'intérêt.</p> <p>L'OPCVM pourrait également être exposé à 100% de son actif net aux instruments de taux souverains de sorte que la stratégie pourrait ne pas reposer exclusivement sur des investissements en obligations convertibles.</p> <p>La construction du portefeuille consiste à déterminer comment, et dans quelle proportion, sa structure sera ou non différente de celle de son indice de référence en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion. Le processus de gestion repose sur une analyse de type « top – down » ou macro – économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global. Cette approche est complétée par une analyse micro – économique des émetteurs et des actions sous – jacentes des obligations convertibles ou échangeables, et par une analyse des différents éléments techniques du marché et des titres, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée potentielle des marchés afin de les intégrer dans la prise de décision.</p> <p>Les décisions de gestion portent notamment sur le degré d'exposition au risque action (exposition générale et particulière), les caractéristiques du portefeuille propres aux obligations convertibles (convexité, volatilité implicite), l'allocation sectorielle, l'allocation géographique, l'exposition au risque de crédit, et la sélection des supports d'investissement utilisés.</p> <p>Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation.</p> <p>Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.</p> <p>Il s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>De 0% à 100% en obligations convertibles ou échangeables</b>, de tous secteurs, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations, y compris de notation dite « spéculative » selon</li> </ul>	<p><b><u>Stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :</u></b></p> <p><i>La SICAV est principalement composée d'obligations convertibles, et d'obligations convertibles synthétiques sans contrainte de place de cotation. Les guidelines impliquent que <b>les obligations convertibles représentent une exposition au minimum de 55% de l'actif net et au maximum de 110% de l'actif net.</b></i></p> <p><i>Les obligations convertibles Synthétiques peuvent être de 2 natures:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des EMTN ou certificats émis par un établissement financier et échangeables contre l'action sous-jacente (à l'image des obligations convertibles traditionnelles),</li> <li>- des couples obligation classique + call listé (ou warrant), sur une même société, ou exceptionnellement sur 2 entités du même groupe.</li> </ul> <p><b>La SICAV pourra également être investie en titres de créances (obligations et EMTN), classiques. Ces titres représenteront moins de 20% de l'actif net, non compris la part constituant des obligations convertibles synthétiques. Ils ne supportent pas de contraintes de rating minimum et de sensibilité aux taux spécifiques.</b></p> <p><i>Le cours d'une obligation convertible en action est fonction:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du crédit de l'émetteur,</li> <li>- de la durée vie de l'obligation,</li> <li>- du cours de la devise d'émission et du cours de la devise du sous – jacent action,</li> <li>- du cours de l'action sous-jacente,</li> <li>- de la volatilité de l'option de conversion intrinsèque.</li> </ul> <p><i>Les obligations convertibles pourront être des « obligations convertibles classiques » ou des « obligations convertibles synthétiques », sans limite entre l'une ou l'autre de ces catégories.</i></p> <p><i>Les instruments financiers suivants dont la valeur dépend des mêmes paramètres peuvent figurer dans la composition du portefeuille en substitut d'une obligation convertible, ou pour compléter sa sensibilité à l'un et/ou l'autre de ces paramètres, ou pour atténuer cette sensibilité:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- obligations classiques,</li> <li>- actions,</li> <li>- options sur action, Call et Put, position acheteur ou vendeur,</li> <li>- option sur taux d'intérêt, swap de taux,</li> <li>- futures,</li> <li>- titres de créance (obligations) indexés sur une action ou un panier d'action,</li> <li>- swap de devise, swap de change, change à terme, option de change.</li> </ul> <p><i>Les positions en obligations convertibles, y compris obligations convertibles synthétiques et en instruments autres que les obligations convertibles sont encadrées par les ratios (guidelines) suivants:</i></p>

	<p>l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notées, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de <b>0% à 30% en obligations convertibles ou échangeables d'émetteurs de pays émergents</b></li> </ul> <p>Afin d'élargir l'univers d'investissement, le FCP pourra constituer des positions d'obligations convertibles ou échangeables dites synthétiques qui permettent de reconstituer et de gérer les différentes caractéristiques techniques des obligations convertibles (sensibilité, volatilité, convexité).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations y compris de notation spéculative selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés.</li> <li>• <b>De 0% à 60% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs.</b></li> <li>• <b>De 0% à 30% au risque de change sur des devises hors euro.</b></li> </ul> <p><b>La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux sera comprise entre 0 et 10.</b></p> <p><b>Le cumul des expositions ne peut dépasser 100% de l'actif net.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>sensibilité action et sensibilité taux moyennes de l'actif comprise entre 50 et 150% de celle de l'indice de référence,</b></li> <li>- <b>exposition en titres non « investment grade » inférieure à 2 fois de celle de l'indice de référence,</b></li> <li>- <b>positions en actions inférieures à 5%,</b></li> <li>- <b>notionnel des options sur action inférieur à 10%,</b></li> <li>- <b>position en obligations classiques inférieure à 20%,</b></li> <li>- <b>position en titres de créance indexés inférieure à 10%,</b></li> <li>- <b>position en obligations convertibles synthétiques: inférieure ou égale à 50%,</b></li> <li>- <b>risque devise couvert.</b></li> </ul> <p><i>Les investissements peuvent être faits sans contrainte quant à la nationalité de l'émetteur ou du sous-jacent action. Ces guidelines laissent des marges de manœuvre au gérant tout en assurant que les caractéristiques globales restent celles d'un portefeuille de convertibles (sensibilité action, sensibilité aux taux, risque de crédit, risque de volatilité).</i></p> <p><i>Le processus qui conduit au choix action et de crédit est de type, fondamental, actif est :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>majoritairement top-down (analyse de la situation économique et son impact sur les marchés, identification des secteurs les plus prometteurs en termes de croissance des résultats),</i></li> <li>- <i>complété par une sélection de titres effectuée par comparaison, des ratios traditionnels d'analyse financière et des perspectives de croissance de l'activité et des performances financières.</i></li> </ul>
<b>Actifs</b>	<p>Il peut être investi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>en obligations convertibles et échangeables ;</b></li> <li>- <b>en actions ;</b></li> <li>- <b>en titres de créance et instruments du marché monétaire ;</b></li> <li>- <b>jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français</b> répondant aux quatre conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. <p>Il peut également intervenir sur les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés</b>, utilisés à titre de couverture des risques d'action, de taux et de change.</li> <li>- <b>dépôts, emprunts d'espèces.</b></li> </ul> </li></ul>	<p>L'OPCVM nourricier KIPLINK CONVERTIBLES est investi <b>en permanence et à 85% au moins en actions I de l'OPCVM maître ABN AMRO Global Convertibles et à titre accessoire en liquidités.</b> Il n'intervient pas directement sur des instruments financiers à terme négociés sur les marchés à terme réglementés, ou de gré à gré français et étrangers.</p>
<b>Profil de risque</b>	<p>Risque de perte en capital Risque lié à la gestion discrétionnaire Risque lié aux obligations convertibles Risque de taux Risque de crédit Risque de contrepartie Risque lié aux investissements dans des titres spéculatifs (haut rendement) Risque de marché actions <b>Risque lié à l'investissement en actions de petite capitalisation</b> Risque d'investissement sur les marchés émergents Risque de change</p>	<p><i>Risque actions Risque de taux Risque de perte en capital Risque de crédit Risque de contrepartie Risque juridique Risque de volatilité Risque lié aux pays émergents Risque de change</i></p>
<b>Durée de placement recommandée</b>	5 ans	3 ans
<b>Centralisation des ordres</b>	Chaque vendredi (VL en J)	Chaque jeudi (VL en J+1)
<b>Conseiller</b>	Colville Capital Partners Ltd	Néant
<b>Clôture d'exercice</b>	Juin	Septembre